



République Française

Accusé de réception en préfecture
092-219200094-20230704-DEL2023-S05001-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

Du 4 juillet 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 4 juillet 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 28 juin 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjointes ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE (à partir de 20h13), Mme JOAQUIM-BOURALY (à partir de 20h20), M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY (à partir de 20h15), M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, M. SIBON, Mme CATAU, M. RIBEYRE (jusqu'à 20h13), Mme JOAQUIM-BOURALY (jusqu'à 20h20), M. CLAUSSMANN, Mme MARTY (jusqu'à 20h15), Mme PETIT.

Procurations : M. BARBIER a donné pouvoir à Mme CANTET, Mme COLOMBEL à Mme DE PERIER, M. MAINGUY à Mme MARIAUD, Mme CATAU à M. VINCENT, M. CLAUSSMANN à M. CHAUMERLIAC, Mme PETIT à Mme DAHAN.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

Délibération n°2023/S05/001

Objet : Approbation de la convention de mécénat entre la commune et Le Crédit Mutuel à l'occasion des Portes Ouvertes Des Ateliers D'Artistes (PODADA) du 7 au 8 octobre 2023. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de mécénat à conclure avec Le Crédit Mutuel ;

Vu le modèle-type de convention de mécénat approuvé par le Conseil Municipal le 7 juillet 2009 ;

Considérant que l'évènement PODADA est une manifestation importante et régulière de la vie culturelle de Bois-Colombes ;

Considérant que les PODADA permettent au public de rencontrer de nombreux artistes, de découvrir des métiers, des territoires, et de profiter de performances et d'expositions montées pour l'occasion, et favorisent l'enrichissement personnel et la pratique artistique ;

Considérant, également, qu'il s'agit d'un évènement d'envergure avec la mobilisation de six villes de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine ;

Considérant que pour financer cette manifestation, la Commune souhaite accepter le soutien proposé par le Crédit Mutuel, en contrepartie duquel elle s'engage à diffuser l'image de l'entreprise sur ses supports de communication ;

Vu l'avis de la commission services à la population du 22 juin 2023 ;

Vu le rapport présenté par Madame DELAMARE, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE la convention de mécénat à conclure avec le Crédit Mutuel dans le cadre de l'organisation des Portes Ouvertes Des Ateliers d'Artistes 2023 (PODADA) à Bois-Colombes ci annexée.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention de mécénat mentionnée à l'article 1 et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité des 31 votants.

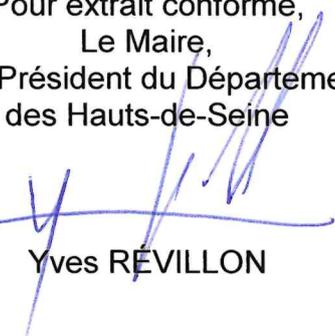
Le Secrétaire de séance,
Conseiller Municipal,




Michel DUVIVIER

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Le Registre dûment signé
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine




Yves RÉVILLON

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la Réception en
Préfecture le 12 JUIL 2023
Et de la publication le 12 JUIL 2023